

SPÉCIAL  
CRISE  
SANITAIRE

Supplément numérique n°1 au SNES Bretagne n°143



Rennes, 8 mars 2020  
Manifestation pour les droits des femmes

# EN SORTIR INDEMNES !



La suspension du chômage partiel dès lors que les écoles seront réouvertes ne laisse plus de doute... Il faut remettre les parents au travail «quoi qu'il en coûte », quels qu'en soient les risques plus exactement pour les élèves, leur famille et les personnels ! **Le SNES-FSU ne transigera pas sur les conditions sanitaires à réunir dans chaque établissement** : mai, juin ou septembre, qu'importe la date pourvu qu'on ait la sécurité assurée pour toutes et tous !

A la « *souplesse laissée au terrain* » comme le souhaite le Premier ministre, **nous répondrons par un contrôle exigeant et précis des mesures inscrites au protocole sanitaire national par les personnels eux-mêmes dans leur établissement.** Tout manquement, tout écart, tout renoncement aux recommandations nationales devra faire l'objet d'une alerte auprès d'un membre du CHSCT (comité d'hygiène sécurité et conditions de travail) afin d'ouvrir, si besoin, au droit de retrait en cas de risques avérés pour les personnels et les élèves : à chaque étape les représentants du SNES seront à vos côtés pour vous conseiller et agir sans délai auprès des autorités académiques.

Puis avec des élèves en classe et d'autres à la maison, quel sens serons-nous en mesure de donner aux apprentissages dans les prochaines semaines ? **Ne nous laissons pas imposer deux journées en une et des dispositifs alambiqués, chronophages sans intérêt pour les élèves** : aux risques sanitaires, soyons tout autant attentifs aux risques psycho-sociaux d'une perte de sens du métier et d'un épuisement professionnel.

**La rentrée de septembre doit être repensée pour installer durablement des précautions sanitaires**, la réduction des effectifs par classe est donc plus que jamais une priorité ! Après cette année scolaire incomplète, un réaménagement et un allègement des programmes sont indispensables ainsi que des moyens nouveaux en postes pour alléger les effectifs et faire face aux inégalités qui se sont aggravées. Cette expérience inédite nécessitera aussi de recueillir la parole des élèves, le rôle des CPE, PSYen et infirmiers sera déterminant. Des exigences à faire entendre au plus vite pour que le « monde d'après » n'oublie pas sa jeunesse.

#OnNeVaPasSeDéfiler  
Evènement

Très bon 1<sup>er</sup> mai !

Gwénaél Le Paih, 30 avril 2020  
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

Lien à cliquer



>> **Sommaire interactif p.2**

**Dossier #11Mai : sortie de confinement, protéger les personnels, quelles réponses pédagogiques ? — p. 3 et 4**

**Et au delà du déconfinement ? Points de vigilance à court et moyen terme... — p. 5**

**« Continuité pédagogique » : toutes ses failles et les inégalités révélées — p. 6**

**Les outils numériques de la « continuité pédagogique » en question — p. 7**

**Orientation : un casse-tête exacerbé à l'heure du confinement — p. 8**

**« Plus jamais ça ! » : l'appel de la FSU, CGT et Attac - Le SNES-FSU Bretagne toujours à vos côtés pendant la crise — p. 9**

**Carrière, mutations : CAPA promotion, Intra2020, TZR, Non-Titulaires — p. 10**

**Stagiaires : une fin d'année compliquée - Point sur les concours — p. 11**

**Se (re)syndiquer c'est agir pour nos métiers en rejoignant un collectif professionnel solidaire — p. 11**

LES AGENTS NE SONT PAS DES SUPER-HÉROS...

ILS VEULENT JUSTE UNE SUPER-PROTECTION.



## PREMIER MAI 2020 : ON NE SE DÉFILERA PAS !

En cette période particulière de crise sanitaire, le 1<sup>er</sup> mai 2020 ne ressemblera à aucun autre. Sa dimension symbolique doit cependant conserver toute sa force. Même au cœur de la crise et alors que de projets de sortie de cette crise sanitaire et économique émergent, les salarié·es doivent faire entendre leurs revendications sociales, plus que jamais étroitement liées aux questions économiques et environnementales. Le règlement de la crise ne doit pas se faire au détriment des droits des travailleuses et des travailleurs, ni d'une mise à mal de la planète par des choix politiques de très court terme. La facture de cette crise, amplifiée par des choix politiques ultra-libéraux, doit être imputée aux principaux responsables de cette crise : les politiques néolibérales menées depuis

des décennies et le lobbying patronal. Or, les premières mesures annoncées par Bruno Le Maire, comme les ordonnances de la loi d'urgence sanitaire sur les congés, ne vont pas dans le bon sens.

L'action collective demeure plus que jamais la seule force des salarié·es. Prenons le temps, ce 1<sup>er</sup> mai 2020, pour réaffirmer l'urgence sanitaire et sociale par tous les moyens possibles, que ce soit par une expression à nos fenêtres, sur les réseaux sociaux, dans des courriers aux médias ou par des concerts de klaxon... Pour dire notre exigence d'une autre politique, où la sécurité sanitaire et la justice sociale sont cardinales.

En signant également la pétition « plus jamais ça ! » (*voir page 9*).

**Joël Mariteau**

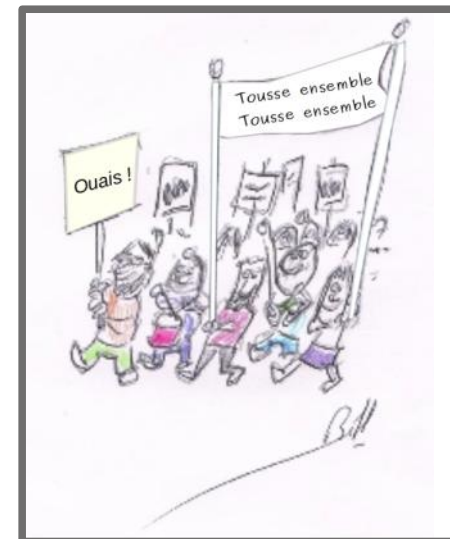
#UnPremierMaiCommeJamais





## QUELLE SORTIE DE CONFINEMENT POUR NOS ÉTABLISSEMENTS ?

Après avoir salué l'engagement des enseignants dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique et indiqué que le « *seul principe* » qui guidait son action était « *la confiance dans la science* » le président Macron a décidé le 13 avril de programmer le déconfinement au 11 mai tout en annonçant quelques jours plus tard que la reprise des cours en présentiel serait facultative pour les élèves... Après de nombreuses tergiversations et contre l'avis du conseil scientifique qui recommandait de maintenir les établissements scolaires « fermés jusqu'au mois de septembre », le premier ministre a annoncé le 28 avril la stratégie de déconfinement, renvoyant les conditions précises de la réouverture des écoles à un futur protocole sanitaire national.



**Matthieu Mahéo**

**Pour le SNES-FSU, il est clair que la réouverture des établissements scolaires répond bien avant tout à un impératif économique** – et en particulier aux demandes du MEDEF – plus qu'à une exigence sociale. En effet, chacun peut constater que **les élèves les plus fragiles, socialement et scolairement, sont les premières victimes du confinement**. Les conditions matérielles ne sont pas toujours réunies pour leur permettre de suivre les cours et les élèves en difficulté décrochent plus facilement. Dès lors, pourquoi rester sur la base du volontariat ? Comment croire que les élèves décrocheurs vont reprendre spontanément le chemin de l'école... ou que les parents réussiront à les motiver si la scolarisation n'est pas obligatoire ? Pourquoi également faire rentrer prioritairement les plus jeunes (maternelle, élémentaire et élèves de

6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>), pour lesquels le respect des gestes barrière est le plus délicat, si ce n'est parce que l'école est regardée essentiellement comme un mode de garde ?

Pour le SNES-FSU, il est hors de question de mettre en péril la santé des personnels et des élèves. La sécurité sanitaire est un impératif et un préalable à toute reprise des cours et des élèves. Dans le contexte de la circulation toujours active du virus et en l'absence de vaccin ou de traitement, situation qui risque malheureusement de se prolonger pour des mois voire des années, la sécurité sanitaire passe par le respect de protocoles stricts permettant le respect des gestes barrières dans le cadre scolaire.

>>> **Lire la suite page 4**

**Courrier  
intersyndical avec  
la FCPE pour  
l'annulation des oraux  
de français.**

[www.snes.edu/IMG/pdf/20-04-29\\_ministre\\_eaf-def2.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/20-04-29_ministre_eaf-def2.pdf)



## QUELLE SORTIE DE CONFINEMENT POUR NOS ETABLISSEMENTS ? (SUITE)

Suite de la page 3 >>>

**Les enseignants doivent disposer de masques et de gel en nombre suffisant, les effectifs des classes doivent être allégés autant que nécessaire pour permettre la distanciation sociale et le protocole ne peut souffrir aucun assouplissement local.** Une fois le protocole communiqué, les équipes doivent être consultées sur les conditions concrètes de son application (CA, CP, CHS...) et pouvoir prendre le temps de trouver les solutions pédagogiques adaptées.

En effet, **si seulement une partie des élèves sont accueillis, que deviennent les autres ?** Il est inenvisageable d'assurer les cours pour les uns, la préparation du travail à la maison pour les autres et la continuité pédagogique pour ceux qui ne viendraient pas... Et quels peuvent être les objectifs pédagogiques dans cette configuration nouvelle et pour seulement quelques semaines de cours en juin ?

### DEUX DERNIÈRES INFOS CHSCTA DU 30 AVRIL

**Après le 11/05, les personnels fragiles ou vulnérables peuvent continuer à télétravailler selon l'avis médical de leur médecin traitant et les enseignants feront désormais partie des personnels prioritaires pour que leurs enfants soient accueillis dans les écoles.**

**La prochaine instance académique pour les élus du personnels sera un CTA (comité technique académique) présidé par le recteur le jeudi 7 mai.**

Dans tous les cas, **le SNES-FSU sera vigilant et ne fera aucune concession sur la santé des personnels.** Tous les collègues dans des situations de santé fragile devront pouvoir continuer à poursuivre leur activité en télétravail ou bénéficier d'ASA. Pour les autres, si la sécurité n'est pas assurée dans les établissements, il faudra utiliser les outils que sont le signalement de danger grave et imminent (DGI) et le droit de retrait. Vous pourrez retrouver en ligne sur le site du SNES une note détaillant les modalités d'exercice de ce droit qui reste effectif malgré toutes les tentatives pour le neutraliser. Le SNES sera à vos côtés pour faire respecter les conditions indispensables à la reprise.

**Matthieu Mahéo**

### Des outils pour agir

**CA et déconfinement : à chacun ses responsabilités, 23/4/2020**

<https://www.snes.edu/CA-et-deconfinement-a-chacun-ses-responsabilites.html>

Communiqué SNES

**Réouverture des établissements scolaires : Le savant et le politique, 26/4/2020**

<https://www.snes.edu/Reouverture-des-etablissements-scolaires.html>

**La note du SNES sur droit de retrait (à venir)**

<https://www.snes.edu>





## ET AU DELÀ DU DÉCONFINEMENT ? POINTS DE VIGILANCE À COURT ET MOYEN TERME...

### Quel travail à distance avec les élèves jusqu'en juillet ?

Le SNES s'est adressé au recteur pour qu'il engage des discussions sur la « continuité pédagogique » au lendemain des congés de printemps. Alors que les consignes des IPR avaient été assez prudentes sur les progressions et les évaluations dans la première phase du confinement, des évolutions de la doctrine sont-elles imaginées avec un confinement qui durera au moins jusqu'au 18 mai et bien probablement au-delà. Le SNES demande que cette réflexion pédagogique soit menée ouvertement avec les représentants des personnels car les inégalités, le décrochage scolaire, le double dispositif d'enseignement qui se dessine (l'un pour les élèves en classe, l'autre pour les élèves autorisés ou contraints de rester chez eux) concernent directement les personnels enseignants, de vie scolaire et d'orientation.

### Garantir les contrats des collègues non-titulaires en CDD

Si le rectorat a prolongé sans difficulté l'ensemble des contrats jusqu'aux congés de printemps quelles que soient les situations, aucun engagement n'a été pris à ce jour pour les proroger au moins jusqu'à la réouverture des établissements. Le SNES intervient auprès du recteur pour toute situation individuelle dégradée par le contexte sanitaire car le risque des « 4 mois sans contrat » (qui annulent injustement les droits à un CDI) est bien réel. Contactez-nous sans attendre si vous, ou l'un·e de vos collègues, êtes concerné·e.

### Bac et DNB en contrôle continu

L'annulation de toutes les épreuves du bac et DNB était nécessaire pour ne faire courir aucun risque aux élèves et aux personnels. Le SNES demande toujours l'annulation de l'oral de français, véritable incongruité dans les arbitrages ministériels. Si la situation exceptionnelle imposait une réponse exceptionnelle avec le recours au contrôle continu cette année, la vigilance de toutes et tous s'impose pour que les jurys d'examen soient réunis et organisés dans des condi-

tions équitables et identiques partout. Le SNES a demandé au recteur de préciser sans attendre les arbitrages académiques : par exemple l'harmonisation des résultats écrits du bac et DNB pris en compte dans le contrôle continu ne peut en aucun cas être laissée à la main des établissements tout particulièrement pour ceux du réseau privé catholique.

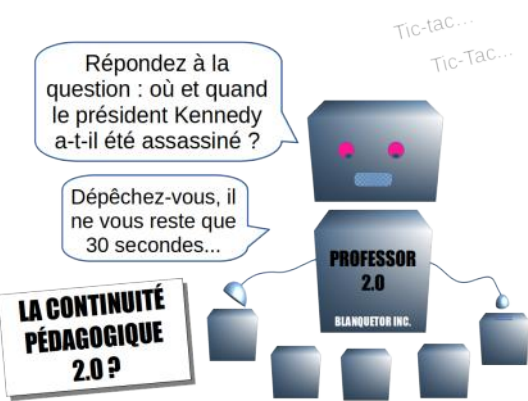
### Une autre rentrée en septembre

Après une année scolaire aussi chaotique, le SNES demande que la rentrée de septembre se prépare sur d'autres bases. Il est impératif d'envisager des aménagements dans les programmes pour les alléger et tenir compte de l'acquisition réelle des savoirs depuis le 16 mars. L'annulation des E3C-2 (la session de juin en classe de Première) doit être l'occasion de remettre à plat les réformes du bac et du lycée, en redonnant du temps pour les apprentissages avec des épreuves de bac toutes regroupées en fin d'année. Le SNES demande aussi un collectif budgétaire pour revenir sur les suppressions de postes ce qui permettrait de desserrer les effectifs par classe, un impératif sanitaire durable en plus des gestes barrières dans les établissements scolaires. Cela renforcerait aussi les équipes pluriprofessionnelles auprès des élèves pour les accompagner autant pédagogiquement que psychologiquement après ces mois d'isolement.

### Repenser l'école pour préparer le « monde d'après »

Quelles leçons tirera la jeunesse de cette crise sans précédent ? La valorisation des coopérations contre toute forme de compétition, une révolution écologique, des circuits courts et des productions « démondialisées », des métiers socialement utiles... Nul doute que le système scolaire aura à répondre à ces aspirations de la jeunesse, un formidable levier à saisir pour revendiquer haut et fort des réformes ambitieuses pour le second degré avec des voies de formations diversifiées et des procédures d'orientation et d'affectation égalitaires pour tous les jeunes !

**Gwénaél Le Paih**



## « CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE » OU GESTION DE LA DISCONTINUITÉ ?

**La crise sanitaire grave que nous vivons n'a pas transformé le Ministre Blanquer. Le souci de communiquer l'a emporté : la « continuité pédagogique » a été décrétée le 12 mars, sans qu'aucune réflexion ne soit organisée avec les équipes pédagogiques et éducatives.**

Dès lors, les collègues ont dû s'adapter avec les moyens du bord et leur propre matériel : utiliser un ENT parfois saturé (ou planté), se former sur le tas à divers outils informatiques et réaménager leurs cours pour qu'ils soient reçus par les élèves sans les allers-retours entre travaux de groupes, travail personnel et explications orales qui donnent sens au travail en classe. Ils ont aussi passé beaucoup de temps dans les échanges avec les parents et les élèves, notamment les profs principaux.

D'emblée, ils ont été confrontés aux difficultés rencontrées par certaines familles et aux inégalités qui en découlent : parents submergés (gestion de plusieurs enfants, télétravail en parallèle), manque de matériel informatique, absence d'accès à internet ou très faible forfait, parents peu familiarisés avec les usages internet de l'école, parents ne maîtrisant pas le français... Certains élèves décrochent. Les CPE et des AED, ont pu aider à maintenir le lien par des contacts téléphoniques auprès de familles parfois démunies, mais souvent reconnaissantes de l'attention portée à leurs enfants.

Le SNES-FSU a tenté de rassurer les collègues et les familles : l'important est de maintenir un lien avec les élèves, de privilégier les révisions aux nouvelles notions pour ne pas renforcer les inégalités scolaires et sociales. L'important est également de tenir dans la durée et de ne pas se laisser envahir par le télétravail.

Il est sans doute trop tôt pour dresser le bilan de cette séquence inédite, d'autant que nous sommes dans le brouillard le plus complet sur les conditions de la reprise. Mais la profession devra questionner cette séquence : comment en ressortiront les élèves les plus éloigné·es de la culture scolaire ? Peut-on faire apprendre à des élèves sans interactions entre pairs, sans enseignant·e pour les accompagner ? La technologie peut-elle remplacer le collectif ? Car de cette crise devront sortir des propositions et revendications pour inventer une école plus égalitaire et ne pas laisser le ministre Blanquer imposer des solutions qui y renonceraient...

**Frédérique Lalys**

### CPE : contribuer à maintenir le lien pédagogique

La crise sanitaire bouscule l'exercice de notre métier ! Dans cette période, malgré la diversité des formes qu'ils ont pu prendre, les fondamentaux de notre métier sont restés les mêmes : être aux côtés des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative pour aider tous les élèves et notamment les plus fragiles. Le message du ministre aux CPE aurait pu être reçu comme une marque de reconnaissance de l'engagement de la profession durant cette période, s'il avait effacé les oublis antérieurs à notre égard. Il a fallu chaque jour inventer dans des conditions encore jamais rencontrées, les CPE ont aussi été exposés de diverses manières. Maintenant, la préparation du déconfinement s'annonce parsemée d'inconnues dont les solutions devront être abordées dans la concertation et la réflexion collective, afin que tous soient protégés sur le plan sanitaire, chacun respecté dans son métier.

**Pierre-Yves Moré**

### Les PsyEN toujours mobilisé·es en dépit du mépris ministériel

Dans ce contexte anxiogène, les services d'orientation ont continué à accompagner les élèves et les familles en lien avec les équipes pédagogiques. Les PsyEN n'ont cessé de répondre aux interrogations, angoisses, demandes concernant les choix d'orientation pour les 3ème, les choix de bac et de spécialités en seconde, les choix d'abandon de spécialité en première, la finalisation des vœux sur Parcoursup avec un calendrier inchangé, les dossiers pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques..., sans compter la lutte contre le décrochage scolaire concernant les élèves et les familles les plus éloignés de l'école. Ce travail au quotidien, y compris pendant les vacances scolaires au cours desquelles les

CIO restent ouverts, semble être ignoré par le ministre Blanquer. La FAQ Covid 19 du ministère dès le début de sa parution oublie systématiquement les PsyEN, les DCIO et les CIO. Pire encore, la fiche « Coronavirus, quel accompagnement pour le projet d'orientation après la troisième » ne mentionne que le professeur principal et l'établissement comme seuls interlocuteurs ! Le SNES-FSU est intervenu au niveau national et académique en adressant un courrier au Recteur pour signifier l'amertume et la colère des PsyEN face à un tel mépris à l'heure où les questions d'orientation sont encore plus d'actualité pour réussir son parcours scolaire dans des conditions compliquées.

**Solenne Ogier**



## LES OUTILS NUMÉRIQUES DE LA « CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE » EN QUESTION

### Qui paie ?

Le matériel, les fournitures, les logiciels et la connexion sont restés à la charge des familles et des personnels.

Le SNES-FSU revendique une prise en charge de ces coûts avec une prime dans le contexte du confinement.

La mise en œuvre en urgence de la « continuité pédagogique » a donné lieu à un fourmillement de solutions imaginées par les collègues. Nonobstant, le maintien des élèves dans une activité scolaire régulière hors de la classe nécessite de repenser et adapter les cours et les apprentissages pour tenir compte de l'isolement, du rythme particulier des familles, de l'éloignement au groupe classe où des consignes orales peuvent être données à l'ensemble du groupe. Les élèves les plus fragiles pouvant notamment y perdre des réponses à des questions utiles qu'ils ne se posent pas mais qui sont posées par d'autres camarades. La capacité à mesurer la charge de travail donnée aux élèves par l'ensemble des disciplines et les difficultés pour accéder à certains outils numériques ou leur maîtrise par les élèves ont pu constituer un autre champ de difficultés.

### Classes (très) virtuelles

Reproduire le fonctionnement de la classe dans le cadre d'une « classe virtuelle » implique du matériel, des logiciels, des connexions à haut débit et des habitudes de travail adaptées... Des conditions qui se heurtent rapidement aux inégalités matérielles des familles et d'accès au numérique des territoires. Difficile dans ces conditions de réunir tous les élèves au même moment. Si ces dispositifs peuvent se révéler utiles (en libérant et croisant la parole des élèves), d'autres peuvent s'avérer aussi efficaces.

### Une offre pléthorique d'outils numériques... ...disparates, pas toujours respectueux du RGPD

Les outils numériques usuels de l'Institution, accessibles via *Toutatice*, ont permis de maintenir le lien avec les élèves (cahier de texte, module de restitution de travaux...). Ces outils ont pu cependant montrer des limites : capacité à supporter la charge des connexions, ergonomie discutable de certains modules *Pronote*... Ces outils ont le mérite de respecter scrupuleusement le RGPD. Le revers, c'est que leurs limites techniques ont pu conduire des collègues à recourir à des outils pro-

priétaires plus riches et fonctionnels comme les groupes *Whatsapp*, *Discord*, communications sous *Zoom*... Des outils qui peuvent se révéler très pratiques mais qui ne garantissent malheureusement pas totalement la protection des données personnelles des élèves.

### L'eldorado pour les entreprises de la « edtech »

En pleine crise sanitaire, le Ministre Blanquer a annoncé le 3/04 des États généraux du numérique éducatif après l'été pour « tirer les leçons positives » de cette période. Une initiative qui n'a d'autre but que favoriser l'irruption d'entreprises privées dans le champ scolaire<sup>(1)</sup>. Des entreprises qui ont bien l'intention d'investir ce qu'elles considèrent comme un « grand marché de l'éducation », en proposant des solutions propriétaires, rentables. Mais généralement pensées sans la profession, à qui pourrait échapper la finalité donnée aux apprentissages.

### Penser et maîtriser collectivement les outils du travail numérique du service public d'Éducation

**L'institution va devoir investir dans des outils numériques « maison » améliorés, durables, pensés avec et pour la profession. L'État et les collectivités vont devoir penser des solutions pour permettre un accès réel aux ressources numériques pour toutes les familles (matériel et connexion).**

La profession et l'institution devront tirer ensemble des enseignements de cette période singulière pour repenser en amont les usages du numérique prenant en compte la maîtrise des outils par les élèves. **La finalité des apprentissages et les modalités de mise en œuvre doivent rester à la main de la profession.** Car force est de constater que les outils les plus efficaces sont ceux qui sont régulièrement utilisés par les élèves avec leurs enseignants. Ainsi, le manuel papier, longtemps présenté comme un outil du passé, a pu montrer – outre sa disponibilité – qu'il demeure une ressource très utile pour tous les élèves. Ce n'est pas pour rien que l'Inspection générale l'a en quelque sorte réhabilité.<sup>(2)</sup>

Joël Mariteau

(1) Voir l'article du Monde du 7/4/2020 [www.lemonde.fr/societe/article/2020/04/07/ecole-a-la-maison-les-entreprises-ed-tech-esperent-tirer-leur-epingle-du-jeu\\_6035792\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2020/04/07/ecole-a-la-maison-les-entreprises-ed-tech-esperent-tirer-leur-epingle-du-jeu_6035792_3224.html)

(2) Voir la note de l'Inspection générale d'HG sur les usages du manuel : « Le Manuel Scolaire, un outil de travail familial, précieux et rassurant [...] il est connu des élèves et constitue le lien habituel entre deux lieux, la maison et la classe. »

[hgc.ac-creteil.fr/IMG/pdf/utiliser\\_le\\_manuel\\_scolaire\\_ghg.pdf](http://hgc.ac-creteil.fr/IMG/pdf/utiliser_le_manuel_scolaire_ghg.pdf)

## ORIENTATION : UN VÉRITABLE CASSE-TÊTE !

Même si l'ensemble des personnels de l'Education nationale reste mobilisé pour accompagner à distance les élèves, ce contexte rend compliqué la réflexion, les prises de décision concernant les choix d'orientation. Des interrogations et inquiétudes de la part des élèves et des familles demeurent, comment seront pris en compte les avis et les résultats scolaires pour être acceptés dans telle ou telle formation et comment se dérouleront les inscriptions ?

La dimension anxiogène de cette crise devra être prise en compte ainsi que les conditions de travail et le contexte familial de l'élève. Que deviendraient les élèves recalés au bac avec la nouvelle réforme ? Blanquer ne s'est jamais prononcé à ce sujet ! Le choix d'enseignement de spécialités en première devient également de plus en plus contraint faute de moyens. Par exemple, une demande d'enseignements Maths, Humanité, LLCE Allemand n'est possible dans aucun lycée public du 35 ! Il ne faudrait pas que les enseignements à distance (CNED) soient une réponse apportée aux familles...

La mise en place des plateformes numériques pour les inscriptions s'avère aussi compliquée, et leur utilisation demande un niveau d'expertise préalable. Par exemple, si les intitulés de formation saisis ne sont pas exacts, les formations sont inconnues de l'algorithme ! Pire, cette année, les familles des élèves de 3<sup>ème</sup> (seulement pour les établissements publics) devront remplir les vœux d'orientation sur « *Teléservice Affectation TSA* » avec un moteur de recherche des formations post-3<sup>ème</sup> en accès libre :

 [affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/](https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/)

Ce dernier est un véritable casse-tête pour trouver une formation en voie professionnelle car selon le bac pro, il faut entrer **soit une seconde pro correspondant au bac pro préparé avec le bon intitulé** - par exemple 2<sup>de</sup> pro Métier de la mode - vêtements - **soit la 2<sup>de</sup> pro « famille de métiers »** qui permettra ensuite de



préparer le bac pro choisi - par exemple 2<sup>de</sup> Pro « *Métiers de la relation client* », pour une poursuite vers un des bacs pro possibles, comme le Bac Pro Métiers de l'Accueil, ou Métiers du Commerce et de la Vente avec différentes options. Vous avez saisi la complexité ? Bravo !

Pendant cette crise sanitaire où les découvertes des établissements, les stages et l'accompagnement en présentiel sont impossibles, s'ajoute la difficulté pour un·e adolescent·e de faire ses choix avec un système d'inscription dématérialisé très contraint et abscons ! Le SNES-FSU dénonce une telle procédure qui risque à nouveau de creuser les inégalités entre les élèves et les familles !

**Solenne Ogier**



# PLUS JAMAIS ÇA

Pétition à l'initiative de : Action Non-Violente COP 21, Alternatiba, les Amis de la Terre France, Attac France, CCFD Terre Solidaire, Confédération paysanne, CGT, Convergence nationale des Services Publics, Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Fondation Copernic, Greenpeace France, Oxfam France, Reclaim Finance, Union syndicale Solidaire, 350.org

Pétition soutenue par Action Aid France, Droit au logement, Femmes Égalité, Fidl, Il est encore temps, Le mouvement, MAN, MNL, Notre affaire à tous, Partager c'est sympa, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, UNL, Utopia.

Pétition à signer :

[snes.edu/R/petitionfsu](https://snes.edu/R/petitionfsu)

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE JOUR D'APRÈS



## PLUS JAMAIS ÇA ! *Pétition à signer pour construire ensemble « le jour d'après »*

### Face à l'urgence sanitaire, des mesures de rupture sont nécessaires

Avec de nombreu-ses associations et forces syndicales, la **FSU a co-signé une tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après »**, qui appelle à la signature d'une pétition qui demande au gouvernement de prendre immédiatement 4 mesures :

- ① L'arrêt immédiat des activités non indispensables pour faire face à l'épidémie.
- ② Les réquisitions des établissements médicaux privés et des entreprises afin de produire dans l'urgence masques, respirateurs et tout le matériel nécessaire pour sauver des vies.
- ③ La suspension immédiate du versement par les entreprises de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG.
- ④ La décision de ne pas utiliser les 750 milliards d'euros de la BCE pour alimenter les marchés financiers mais uniquement pour financer les besoins sociaux et écologiques des populations.

**Il ne s'agit pas ensuite de relancer une économie profondément insoutenable écologiquement et socialement !**

Nous demandons que s'engagent sans plus attendre **des politiques publiques de long terme pour ne plus jamais revivre ça** :

- ① **Un plan de développement de tous les services publics**
- ② **Une fiscalité bien plus juste et redistributive**, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale.
- ③ **Un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services**, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique.

**Mobilisons-nous dès maintenant en signant la pétition et donnons-nous rendez-vous le « jour d'après » pour réinvestir les lieux publics afin de reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées. Le discrédit des politiques libérales ne débouchera par sur une autre politique sans une large mobilisation de la société.**

## LE SNES-FSU BRETAGNE, TOUJOURS PRÉSENT AUX CÔTÉS DE LA PROFESSION !

En dépit du confinement, le secrétariat académique a poursuivi son activité syndicale depuis le 16 mars : permanence mutations intra assurée par mél et téléphone (les militant-es ont répondu à plus de 1500 méls), messages d'alerte sur les dysfonctionnements du serveur, information à la profession sur l'actualité par des méls réguliers (17/3, 19/3, 25/3, 1/4, 10/4, 27/4...), réunions dématérialisées du secrétariat ac-

démique pour partager les informations, confronter les analyses et décider collectivement de l'organisation et des actions afin de demeurer utiles aux collègues dans le contexte particulier que nous vivons. Plus que jamais notre société a besoin de l'action collective. Le SNES-FSU ne peut fonctionner que grâce aux cotisations de ses adhérent-es. Se (re)syndiquer, c'est déjà agir pour nos métiers !

Joël Mariteau



Secrétariat académique dématérialisé du 8 avril 2020

## CARRIÈRE, MUTATIONS, AFFECTATIONS : LE SNES VOUS ACCOMPAGNE !

### INTRA 2020 : L'HEURE DES VÉRIFICATIONS

La loi « Fonction Publique » bouleverse les opérations de mouvement en supprimant la vérification des projets de mutations par les élu·es des personnels. Le gouvernement jette ainsi un voile d'opacité sur toutes les décisions d'affectations et tente d'isoler les collègues face à l'administration. C'est bien mal connaître la ténacité des militant·es du SNES-FSU, toujours à vos côtés depuis le début de la phase inter académique en novembre dernier !

Depuis mars et le démarrage du mouvement intra académique, vos élu·es — dans des conditions pourtant compliquées par le confinement — ont répondu aux nombreuses sollicitations tout au long de la période de saisie des vœux et de l'envoi des confirmations qui s'est finalement achevée le 16 avril. Le SNES sera encore là pour la suite, même si les groupes de travail et les commissions paritaires sont supprimés.

**Prochaine étape : la vérification des barèmes.** Du 5 au 20 mai prochain, ceux-ci seront affichés sur SIAM, et toute contestation devra être faite par le collègue aux services du Rectorat. Les militant·es du SNES-FSU seront là à vos côtés en cas de doute pour recalculer votre barème et vous guider dans la procédure de contestation.

Le 15 juin, vous recevrez votre résultat d'affectation via i-prof. Si vous souhaitez le contester, **vous pouvez mandater le SNES-FSU pour vous accompagner.** Forte de l'expertise sur le mouvement que les collègues lui reconnaissent, la FSU a ainsi été mandatée par 70 % des collègues qui ont lancé une procédure de recours lors du résultat du mouvement interacadémique depuis mars dernier.

**Martin Georges-Saint-Marc**

### Transparence 2.0 dans la Fonction publique



### Classe exceptionnelle des agrégé·es : tableaux 2017/2018 annulés

Les tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle des agrégé·es de 2017 et 2018 ont été annulés suite à un recours contentieux (vivier 1 uniquement). Une CAPA puis une CAPN, exceptionnelles, seront réunies ces prochaines semaines pour acter de nouveaux tableaux d'avancement. Pas d'inquiétude pour les collègues promu·es initialement lors de ces campagnes : ils seront bien à nouveau dans les tableaux. Si l'accès au vivier 1 de la classe exceptionnelle vous avait été refusé sur l'une de ces campagnes alors que vous aviez des services prépondérants en BTS, DCG et/ou DSAA non pris en compte, contactez-nous rapidement.

**MGSM**

### CAPA de promotions

La CAPA d'accès par liste d'aptitude au corps des agrégé·es se tiendra par visioconférence le lundi 4 mai. Pour les CAPA hors-classe et classe exceptionnelle, elles sont reportées sine die. Si elles venaient à se tenir à la rentrée 2020, les promotions seraient alors prononcées à titre rétroactif au 01/09/2020, sans conséquences financières pour les collègues concerné·es. Vous pouvez continuer à faire parvenir vos fiches de suivi syndical au SNES par mail.

*A télécharger sur notre site :*

<https://rennes.snes.edu/-fiches-syndicales-.html>

### Rendez-vous de carrière

Les rendez-vous de carrière sont suspendus pour l'ensemble des collègues. Des procédures de rattrapage seront mises en place à la rentrée 2020. Nous vous en tiendrons informé·e dès que nous disposerons d'éléments confirmés.

### Publications

Des publications spécifiques TZR et Non-Titulaires sont programmées dans les prochaines semaines sur la question des affectations lors de la phase d'ajustement en juillet et l'avancement individuelle pour les collègues contractuel·les.





## STAGIAIRES : UNE FIN D'ANNÉE COMPLIQUÉE...

La fin d'année s'avère encore plus complexe et déstabilisante pour les collègues stagiaires : en effet, la période de confinement correspond au moment de boucler le mémoire de Master 2<sup>e</sup> année et de soutenir l'oral, de la deuxième visite des formateur-trices Inspé et de celle des corps d'inspection dans la classe, autant d'éléments importants pour la titularisation.



Si l'Inspé a communiqué dès le début du confinement pour rassurer les stagiaires, certains d'entre eux se sont adressés à nous, inquiets des modalités d'évaluation de substitution retenues et/ou des différences constatées entre disciplines. Ainsi en anglais à Rennes, il est demandé aux stagiaires d'analyser une semaine de cours en distanciel en se concentrant sur les apprentissages des élèves, les remédiations mises en place, la différenciation, l'assiduité des élèves, leur engagement ! L'Inspé nous a répondu qu'elle renouvellerait son message d'adaptation bienveillante aux formateurs. Elle précise qu'une souplesse a été laissée aux différentes disciplines pour tenir compte des conditions spé-

cifiques à chacune d'entre elles (en fonction du nombre de stagiaires concernés, de l'avancée du recueil de données...). En revanche, à l'intérieur d'une même discipline, les modalités doivent être semblables quels que soient les sites.

En tout état de cause, **les stagiaires seront titularisables en juin-juillet 2020** (annonce de la DRH du Ministère aux syndicats de la FSU reçus le 22 avril) : les textes précisent que l'inspection peut donner son avis en se fondant sur le rapport final de tutorat.

Les syndicats nationaux de la FSU continuent d'interpeller le Ministère, qui ne répond toujours pas, sur la question de la titularisation des stagiaires agrégés et des stagiaires en renouvellement cette année, qui réglementairement doivent être inspectés. Ils demandent également à ce que les stagiaires qui pourraient être placés en renouvellement à l'issue de cette année soient plutôt placés en prolongation de stage durant le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021, afin de tenir compte de la situation particulière imposée de télétravail.

**Frédérique Lalys**



### Calendrier des concours : le ministère campe sur ses positions

Face au ministère qui s'obstine à placer les oraux de tous les concours internes en septembre-octobre prochains, les syndicats de la FSU ont fait valoir toutes les difficultés engendrées par cette décision : difficultés pour continuer à préparer les oraux quand les candidat·es sont confinés avec leur famille et soumis aux exigences du télétravail et de la continuité pédagogique quand ils enseignent déjà ; difficultés à sacrifier les congés estivaux pour la préparation de ces oraux et enfin difficultés pour les AED d'obtenir un poste en attendant.

Ils continuent à faire prévaloir d'autres solutions mais aussi la nécessité d'un collectif budgétaire compte tenu des besoins de recrutement et de la situation d'urgence dans laquelle sera le second degré, à la rentrée prochaine.

**FL**

« **SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ENSEMBLE POUR GARDER LA MAIN SUR NOS METIERS !** »

 [rennes.snes.edu/pour-adherer.html](https://rennes.snes.edu/pour-adherer.html)

### Ne pas rester isolé·e !

**Être accompagné·e**

*Pour agir dans son établissement, pour ses démarches...*

**Être informé·e**

*Publications, méls d'alerte, stages syndicaux...*

**Défendre ensemble nos droits collectifs et individuels...**

### Ce n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et à la quotité de service.

**66 % remboursés par les impôts !**

*La rédaction et la réalisation de cette publication ont été entièrement assurées par des militant·es avec des logiciels et solutions libres conformément à nos mandats.*

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes  
Tel. 02 99 84 37 00  
Fax. 02 99 36 93 64  
Mel. s3ren@snes.edu

Retrouvez l'actualité du SNES Bretagne sur :

[rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

 [Snes\\_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes — Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** — CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Conception maquette et réalisation numérique : **Joël Mariteau**

# PLUS QUE JAMAIS ! LE 1<sup>ER</sup> MAI !



Union  
syndicale  
**Solidaires**

**FIDL**  
LE SYNDICAT LYCÉEN



**unef**  
le syndicat étudiant

**UNL**  
La voix lycéenne

Parce que le 1er mai est la fête pour la conquête des droits du travail pour les travailleuses et travailleurs

Parce que les salarié·es ne sont pas responsables de la crise sanitaire

Parce que la crise ne justifie pas un renoncement aux droits sociaux  
(salaire, chômage, congés, retraite...)

Parce que seules l'action collective et les solidarités permettront  
de peser pour préparer un « monde d'après » solidaire et juste !